COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents : Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS.

Secrétaire de séance : Madame CARPENTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, accepte l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

N° 26-088 : MEDIATHEQUE : MARCHE MENUISERIES INTERIEURES AVENANT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUILLET 2026

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2026.

Vote : POUR 19

N°26 – 080 : CREATION D'UN TARIF MUNICIPAL – CANTINE DU MERCREDI

Les élus ont fait le constat d'un grand nombre de personnes isolées dans la commune. Pour favoriser la création de lien social, il est proposé d'ouvrir le restaurant scolaire aux adultes, le mercredi midi. Entre 10 et 20 adultes pourront ainsi venir manger à la cantine, le mercredi midi, en ayant réservé le lundi soir au plus tard.

Le service et l'accueil seront réalisés par un agent communal et un bénévole. CONVIVIO, prestataire de la commune, est prêt à livrer des repas, au tarif de 4.22€ par convive.

Etant donné les frais de personnel, et les fluides, et étant donné la vocation sociale du projet, il est proposé de mettre en place un repas à 6€.

Monsieur BLAIZOT demande si le tarif est fixe, ce qui pourrait empêcher des personnes de venir, ou progressif.
Monsieur le maire répond que c'est un tarif simple pour l'instant mais si besoin un accompagnement par le CCAS pourra être mis en place.
Monsieur BLAIZOT demande, par rapport à la mobilité, est-ce que tout le monde peut venir ou faut-il organiser quelque chose.
Monsieur le maire précise qu'un échange avec l'Espace de Vie Social (EVS) intercommunal est en cours pour la mobilité.
Monsieur BLAIZOT rappelle que l'ADAJ a parlé, lors d'une réunion, d'un 9 places qui pourrait être utilisé.
Madame CARPENTIER précise que le local ados l'a utilisé cet été, à plusieurs reprises.
Monsieur le maire confirme que, si besoin, il pourra être sollicité ce moyen de transport. Il rappelle que c'est aussi l'objectif de l'heure bernièraise, que des voisins puissent accompagner les personnes

isolées. Le but est de permettre au public ciblé, à la fin du repas, un temps d'échanges et de convivialité.
Madame LANGLAIS demande confirmation que l'objectif est de 20 personnes maximum.
Le maire confirme en précisant que cela permet d'avoir un suivi, une qualité d'accueil et de maintenir le contact humain.
Madame LANGLAIS demande si la personne s'inscrit le lundi soir mais qu'il n'y a pas 10 personnes, le repas sera annulé.
Monsieur le maire confirme.
Monsieur FLEURY demande comment cela se déroule : « on recense les personnes autour de nous qui seront intéressées » ; elles devront s'inscrire toutes les semaines, comment ça se passe ? »
Monsieur le maire répond qu'on a 19 conseillers municipaux autour de la table qui connaissent bien leur entourage, et qui peuvent proposer des personnes isolées. Un travail est engagé aussi avec les associations pour développer ce repérage. Un travail est mené aussi avec le CCAS. Madame CARPENTIER précise que l'objectif est de lancer la cantine du mercredi après les vacances de la toussaint.
Monsieur le maire précise que si pas assez de mobilisation, la cantine du mercredi commencera plus tard.
Madame CARPENTIER précise qu'un groupe de travail se réunira la semaine prochaine.
Monsieur OLLIVIER remarque que si la commune reste à 6€, le reste à charge est moindre que celui des familles pour la cantine scolaire, écart de 40 centimes si on se réfère au prix de la cantine, c'est cet écart qui sera porté par le CCAS.
Monsieur le maire répond qu'une partie des équipements est déjà amortie, et que ce projet a un objectif social.
Monsieur FLEURY demande si les personnes démunies pourraient manger gratuitement avec une prise en charge en totalité du CCAS.
Monsieur le maire répond que ce sera une délibération propre au CCAS, mais que c'est tout à fait envisageable.
Madame CAVIER confirme que cela représente un lien social avec un vrai repas chaud équilibré.
Monsieur le maire confirme en précisant que les repas correspondront à 5 composantes (entrée-protéine-légume-laitage-fruit). On adaptera aussi en termes de grammage.

Le conseil municipal approuve :

- la mise en place d'un restaurant municipal le mercredi midi pour les adultes
- le tarif de 6 euros par repas et par personne.

Vote : POUR : 19

N°26 – 081 : 1000 ANS DE GUILLAUME LE CONQUERANT – DEMANDE DE SUBVENTION – REGION NORMANDIE

La municipalité a répondu à l'appel à projet de la Région Normandie visant à célébrer les 1000 ans de Guillaume le Conquérant. Une réponse positive lui a été renvoyée, pour une subvention à hauteur de 7000€, représentant au maximum 50% des dépenses engagées pour le projet. Un pré-programme est déjà en cours d'élaboration avec les associations de la commune.
Il convient de finaliser cette demande de subvention par une délibération ad hoc.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à solliciter les services de la Région Normandie pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du MILLENIUM – 2027 année européenne des normands, à hauteur de 7 000€, représentant au maximum 50% des dépenses engagées.

Vote : POUR 19

N°26-082 : AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le marché d'assurance statutaire arrive à échéance le 31 décembre prochain.
Pour information, seuls les agents CNRACL sont couverts par cette assurance, les agents du Régime Général sont couverts par les remboursements de la caisse primaire d'assurance maladie. Le taux global de cotisation Incapacité CNRACL est fixé à 6,46% depuis le 1er janvier 2024, et celui de cotisation Décès CNRACL à 0.28%.

L'assiette de prime correspond au montant des rémunérations des agents CNRACL (traitements indiciaires + NBI + Supplément familial de traitement).

La couverture des charges patronales est forfaitaire pour 42% de l'assiette de prime.

Les risques assurés étaient les suivants :
- Décès ;
- Accident ou Maladie Imputable au service ;
- Congé de Maladie Ordinaire avec application d'une franchise de 30 jours fermes par arrêt ;
- Congé de Longue Maladie / Congé de Longue Durée / grave maladie ;
- Congé de Maternité /d'Adoption / de Paternité ;
- Frais de soins liés aux invalidités temporaires imputables au service.

L'enveloppe financière était de 61 143.24€ pour 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- autorise le Maire à lancer une procédure de marché adaptée,
- autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à la passation de ce marché.

Vote : POUR 19

N°26-083 : ACQUISITION DE LOGICIELS GAMME FINANCIERE ET GAMME ADMINISTRE

La commune de Bernières gère l'état civil, les ressources humaines ainsi que les finances en utilisant les logiciels proposés initialement par la société CEGID, devenue EKSAE, puis en fin d'année 2025, Cityviz gestion. Depuis cette fusion, les services communaux subissent de nombreux dysfonctionnements qui nécessitent des contrôles sur tous les logiciels utilisés.

Après avoir pris attache avec différentes collectivités du département pour être conseillé sur un logiciel plus performant, la commune a demandé à Odyssée Informatique, dont une antenne est située à Lisieux, une présentation des différents logiciels proposés en matière d'Etat civil, de gestion financière et de gestion des ressources humaines.

Suite à cette présentation où tous les agents utilisateurs étaient présents, le devis suivant a été transmis:
- Acquisition des logiciels, gamme financière et gamme administré : 5 025.60€TTC
- Récupération des données : 1 350.00€TTC
- Formations en présentiel : 3 600.00€TTC
- Maintenance annuelle et assistance : 1 510.80€TTC

Seule la maintenance annuelle et l'assistance seront à prévoir chaque année. Pour information, la commune règle actuellement un abonnement annuel de 6 860.52€ pour avoir accès à un Saas.

Monsieur DECARSIN demande si une mise à jour de la maintenance sera prévue dans les prochaines années, pouvant augmenter les coûts.
Monsieur le maire répond que les mises à jour se font en permanence, il n'y a pas de changement majeur prévu dans les 3 à 4 ans.
Monsieur BLAIZOT demande si la maintenance et l'assistance se font par ticket.

Monsieur le maire précise qu'il est possible de demander une maintenance par appel téléphonique également. Dans l'accompagnement ce qui est intéressant, dans les 6 premiers mois, c'est un SAV prioritaire.
Monsieur TREFOUX demande si des consignes de sécurité seront donnés aux agents pour éviter qu'une personne ne se fasse passer pour un salarié de la société, et qu'elle prenne la main sur nos logiciels.
Monsieur le maire répond qu'une prise en main à distance sera faite en maintenant une sécurité.
Monsieur HAINCOURT demande si la maintenance est illimitée ou il faudra payer à un moment.
Monsieur le maire répond par que c'est une maintenance illimitée car la société a confiance en leurs logiciels.

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour l'acquisition de logiciels gamme financière et gamme administré auprès de la société Odyssée informatique, pour un coût total de 9 975.60€TTC la première année, hors maintenance. La mise en service sera réalisée début janvier 2027. Les crédits seront inscrits au budget 2027.

Vote : POUR 19

N°26-084 : TABLEAU DES EFFECTIFS

A la suite de la mutation d'un agent polyvalent périscolaire, la commune doit transformer le poste d'un agent de maitrise créé en juillet dernier en poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal acte :

- La suppression du poste d'agent de maitrise, à temps complet affecté au groupe scolaire créé par délibération n° 26-077 du 9 juillet 2026,
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, affecté au groupe scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux.

Vote : POUR 19

N°26-085 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA RUE DE LA FALAISE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX

L'Association Syndicale des Propriétaires de la rue de la Falaise, sur proposition du SDEC Energie, a sollicité la commune afin que cette dernière sollicite directement les travaux d'effacement et d'implantation rue de la Falaise, en contrepartie d'une convention de partenariat entre la commune et l'association pour le remboursement intégral du montant des travaux.

Les travaux de voirie, qu'ils soient relatifs à la chaussée ou à ses dépendances, incombent en principe au propriétaire.

Toutefois, les collectivités territoriales sont fréquemment amenées à intervenir sur le domaine public routier dont elles n'ont pourtant pas la charge, soit par le biais de participations financières, soit directement, par la réalisation d'aménagements.

En 2021, la municipalité avait délibéré pour passer une convention avec l'Association Syndicale des Propriétaires de la Rue de la Falaise pour porter les travaux d'effacement de la rue privée, profitant ainsi des avantages d'un marché groupé auprès du SDEC. L'ASA reversant ensuite à la commune les montants de travaux réalisés sur domaine privé.

Avec l'étude définitive (2026), les montants diffèrent de ceux annoncés lors de l'étude préliminaire (2019). La convention est donc caduque.

Il convient donc de reprendre une délibération pour autoriser le maire à signer une nouvelle convention, avec les chiffres actualisés du marché.

L'ASA a acté, en septembre 2026, la réalisation de travaux d'effacement des réseaux d'un montant de 126 426.68€ TTC avec éclairage public.

La commune de Bernières-sur-Mer, du fait de son adhésion au SDEC Energie, peut bénéficier d'une remise dépassant les 50% de travaux. Le coût des travaux sera donc de 54 722.99€ HT avec éclairage public.

Le projet a été présenté en commission Travaux le 12 septembre.

Une convention sera signée entre le propriétaire de la voirie concernée et la collectivité qui commandera les travaux, précisant les équipements à réaliser, le programme technique des travaux et les engagements financiers des parties.

Monsieur HAMEL demande si la rue de la Seine et Oise située à côté de la rue de la Falaise est concernée par les travaux.

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas été sollicité par les propriétaires à ce jour.

Monsieur HAMEL se demande s'il y a 1 ou 2 rues privées en plus de la rue de la falaise.

Monsieur le maire répond qu'il y a également la rue des Mésanges.

Madame CAVIER demande s'il n'y a pas d'obligation d'enterrer les réseaux même si c'est une voie privée. C'est un peu dommage que toutes ces rues privées ne profitent pas de cette possibilité.

Monsieur le maire répond qu'il n'y a pas eu d'échanges avec la rue des Mésanges, non plus, n'ayant jamais été contacté par qui que ce soit. Il n'y a pas de connaissance de l'existence d'une association syndicale.

Madame CAVIER précise que la rue des Mésanges a bien une ASA structurée et qu'elle peut leur poser la question.

Monsieur le maire précise que maintenant c'est trop tard.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association Syndicale des Propriétaires de la rue de la Falaise pour le remboursement des travaux d'effacement des réseaux d'un montant de 54 722.99€ HT avec éclairage public.

Vote : POUR 19

N°26-086 : EFFACEMENT DE LA RUE DE GAULLE ET DE RUE DE LA FALAISE – ETUDES DEFINITIVES

La municipalité a travaillé de concert avec le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) pour l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, des rues citées en objet.

Le coût total de cette opération est de 414 335.60 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 70 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 179 342.56 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide d'inscrire le paiement de sa participation soit :
  X <u>en section de fonctionnement</u>

- en section d'investissement, **par fonds de concours (uniquement pour les parties électricité et éclairage public)**

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 10 358.39 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote : POUR 19

N°26-087 : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REFECTION DE LA RUE DE CAUVIGNY ET RUE DU PIGEONNIER

Pour rappel, lors du conseil municipal du 5 juin dernier, le conseil municipal a voté l'étude préliminaire du SDEC ENERGIE relatif à l'effacement des réseaux rue du Pigeonnier et de Cauvigny jusqu'à la rue Hettier.

Par délibération n° 26-059 du 18 juin 2026, le conseil municipal a autorisé le maire à lancer une consultation relative à la maitrise d'œuvre pour la réfection de la voirie de la rue de Cauvigny et de la rue du Pigeonnier.

Suite à la publication faite sur la plateforme UAMC, le 26 juin 2026, 4 entreprises ont présenté une offre.

Après analyse, et avis de la commission de travaux du 12 septembre 2026, l'offre de la société MOSAIC a été déclarée la mieux disante suivant les 3 critères de pondération retenus, pour un montant de 14 520€TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la passation et la réalisation du marché de maitrise d'œuvre pour la réfection de la voirie de la rue De Cauvigny et de la rue du Pigeonnier avec la société MOSAIC, mieux disante pour un montant TTC de 14 520€.

Vote : POUR 19

N° 26-088 : MEDIATHEQUE : MARCHE MENUISERIES INTERIEURES AVENANT

Par délibération n° 25-068 du 28 août 2025, le conseil a autorisé la signature des différents marchés de travaux dans le cadre du réaménagement de l'ancien local périscolaire et son extension en médiathèque.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des ajustements doivent être réalisés notamment au niveau de la banque d'accueil et de l'ajout de 2 étagères dans l'espace ados et l'espace patrimoine. Ces aménagements réalisés sur mesure, s'adaptent mieux aux différents espaces.

L'ajout de ces prestations pour un montant de 10 400€HT, porte le marché de menuiseries intérieurs initial de 56 406.49€HT à 66 806.49€HT, soit une plus-value de 18,44%.

Pour rappel, suite à la consultation pour l'achat de mobilier, la somme de 100.000€ d' enveloppe prévisionnelle avait été allouée. BC Intérieur, société la mieux disante, a proposé dans son offre le mobilier pour une enveloppe cumulée de 55 158.83€TTC.

Le conseil municipal autorise le maire ou son représentant à signer tous documents pour la passation d'un avenant en plus-value de 10 400€HT, soit une augmentation de 18.44% pour le marché de menuiseries intérieures, lot 6 avec la société Eiffage Energie Systèmes Normandie.

Vote : POUR 19

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNICATIONS INTERCOMMUNALES

- Le bureau communautaire a échangé sur l'opportunité de mettre en place un pacte de gouvernance entre l'EPCI et les communes membres. Au vu de la taille de C2N, et de la facilité de travailler avec toutes les communes, il sera proposé au conseil communautaire de ne pas mettre en place ce pacte.
- Pour préparer le renouvellement de la délégation de service public du centre Aquatique, il a été décidé de recourir à un Assistant à Maîtrise d'ouvrage.
- Un assistant à Maitrise d'ouvrage va aussi être choisi pour mettre en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde.
- Une parcelle située sur Courseulles va être acquise pour permettre la continuité de la piste cyclable venant de Bény.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Comme chaque année, un point sur l'activité du policier municipal est fait en septembre : 79 Procès-verbaux ont été dressés : 77 pour le stationnement abusif (stationnement sur emplacement réservé aux personnes en situation de handicap, stationnement sur trottoir, stationnement excédant 7 jours, stationnement sur espace vert, stationnement interdit lors de manifestations), 1 pour circulation d'animal sans conducteur, et 1 pour dépôt d'ordures hors des emplacements autorisés.
- La cession du terrain rue de la Cohorte a été faite chez Inolya pour construction de 4 maisons.
- Pour information, lors de la cérémonie à Nan Red, la commune a eu l'honneur de recevoir Sébastien Martin, ministre de l'Industrie, et Léna Diab, Ministre des Réfugiés, de l'Immigration et de la Citoyenneté du Canada.
- Mickaël Ank, maire de la commune d'Eisingen, est venu découvrir Bernières cet été.
- Les élus du CMJ ont travaillé à la création d'un logo pour le local ado, et ont commencé à réfléchir à l'accueil d'animaux au parc Berthélémy
- Les plages du Débarquement sont officiellement inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Une réunion de quartier a eu lieu pour améliorer le stationnement dans les rues Louise Vallory, Hector Malot et Arcisse de Caumont.
- La phase de recrutement pour remplacer le responsable des services techniques (départ en retraite) est bien avancée. Les entretiens d'embauche ont été faits auprès de 4 candidats présélectionnés parmi les 14 offres reçues.
- Les travaux des 8 maisons Inolya, rue Michel Bodart, ont démarré le 14 septembre.
- Les conseillers départementaux Carole Frugère et Cédric Nouvelot, ont rencontré le maire et les adjoints le 14 septembre.
- L'enquête publique pour le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine s'est close le 15 septembre. Le PV de synthèse sera remis le 23 septembre.
- Le concert du 18 septembre est annulé à l'église à 21h.
- Le 19 septembre, un tournoi de e-sport est organisé à la salle de la mer. En parallèle, une prévention sur la nécessité d'une activité physique est organisée.
- Le dimanche 20 septembre, vous êtes invités à 14h, pour la remise d'un chèque de 100 000€ par la Fondation du Patrimoine, pour les travaux de restauration de l'église, fonds récoltés par le financement participatif de plusieurs dizaines de donateurs. A cette occasion, vous pourrez décou-

vrir une exposition vente organisée par la municipalité dans l'église (fonds reversés pour les travaux), et une visite de l'église de BON.

- Le 23 septembre, le maire rencontrera Dave Atwelle, représentant du régiment canadien du Fort Garry Horse.
- Des échanges avec l'ADAJ vont être organisés pour envisager l'élargissement des activités ouvertes aux adolescents.
- Une rencontre avec un prestataire va être organisée pour estimer le coût de la fermeture électrique automatique du parc (nuisances régulières).

Fin de la séance : 22h30

Le Maire
Thomas DUPONT-FEDERICI

Secrétaire de séance
Mireille CARPENTIER